

Transports

qu'aujourd'hui il déclarera sans ambages au nom de son parti qu'il souscrit entièrement à la recommandation du juge Hall au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il accepte de l'appliquer.

J'invite instamment la Chambre à adopter cette résolution. Je tiens à dire ceci au ministre: en adoptant la résolution, la Chambre ne le force pas à l'appliquer, mais lui demande seulement d'en envisager l'opportunité. Le test ne lui force pas la main. J'espère qu'il la considérera, de la part de la Chambre, comme l'expression d'une opinion non négligeable, celle non seulement du juge Hall mais de dizaines de milliers de céréaliculteurs, de dirigeants locaux, du gouvernement de la Saskatchewan et de nombreuses municipalités rurales et urbaines de l'Ouest qui réclament que cela soit fait. J'espère que les députés de toutes les allégeances approuveront cette résolution et que le ministre prendra l'initiative de mettre en œuvre les autres recommandations de la Commission Hall encore en suspens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pars moi aussi pour Québec dans quelques minutes. Mais je m'en voudrais, de ne pas relever ce que le député vient tout juste de dire. Ce sera mon troisième discours aujourd'hui et je n'ai pas donné celui que je devais donner sur les conteneurs.

Vraiment, je m'étonne de mon manque d'esprit d'initiative aujourd'hui. J'ai laissé passer des occasions merveilleuses! Pendant la période des questions j'aurais pu décider du prix du pétrole. Il m'aurait en outre été possible de décider du tarif des exportations d'énergie hydro-électrique aux États-Unis. Maintenant, je pourrais résoudre tous les problèmes de l'industrie céréalière. Mais voici, je n'ai ni le courage ni l'énergie ni l'audace de le faire et j'en suis profondément déçu.

Nous de ce côté-ci de la Chambre aurions pu accepter la motion très facilement car en somme, elle nous demande simplement «d'étudier l'opportunité de...». Nous aurions pu être généreux, faire une B.A., notre bonne action de la journée en approuvant la motion, car les idées qu'elle présente sont certes toutes dignes d'être étudiées.

A ma connaissance, certaines d'entre elles sont déjà acceptées et reconnues, comme par exemple la garantie du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Je ne pensais pas qu'il fallait y revenir, car cette garantie est l'une des pierres d'assise de l'existence même du Canada. J'ignorais qu'il fallait revenir sur la question. Je m'étonne de la trouver ici comme si elle était sujette à caution. Personne ne cherche à en priver les agriculteurs de l'Ouest. Il y aurait peut-être lieu d'en modifier la formule, mais personne ne veut priver les agriculteurs de l'Ouest de cet avantage.

Quant à l'usage accru des ports de Churchill et Prince-Rupert, j'ai fait certaines lectures sur Churchill ces dernières semaines. J'ai constaté qu'on fait des efforts un peu partout. Le Conseil des ports nationaux a dépensé des sommes considérables pour draguer le port afin qu'il puisse accueillir de plus grands navires. Le chemin de fer qui mène à Churchill est visé par le programme de réfection des voies ferrées et des crédits importants y sont consacrés. La Commission canadienne du blé lui accorde beaucoup d'attention. Je ne pense donc pas que les députés puissent dire que le gouvernement canadien et les institutions concernées aient fait preuve d'un manque d'intérêt pour le développement du port de Churchill.

● (1610)

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a été gentil à mon égard aujourd'hui à propos de Prince-Rupert, ce qui n'a pas toujours été le cas ces derniers jours. Mon éminent prédécesseur peut en faire un sujet de conversation aujourd'hui s'il y tient. J'ai souvent dit que les décisions que j'ai prises à ce sujet ne méritaient pas le genre d'accueil qu'on leur a réservé. Même le chef de l'opposition (M. Clark) au tout début de la session actuelle a sous-entendu que j'étais moins canadien dans ma façon d'aborder la question de Prince-Rupert. C'est faux! Je n'ai pas l'habitude de recevoir des conseils sur la façon de me comporter en bon Canadien, même de la part de l'éminent chef de l'opposition, et je ne pense pas que l'on puisse douter de mon attachement, que ce soit pour le Québec, l'Ontario ou l'Ouest.

Je suis parmi les nombreux députés à la Chambre qui peuvent prétendre avoir de l'affection pour le Québec, pour les provinces du centre, pour les provinces de l'Atlantique et pour l'Ouest. Par conséquent ce genre de chose me blesse, si je puis m'exprimer ainsi dans l'ambiance intime qui règne à la Chambre cet après-midi. Cela me blesse, parce que la réussite du projet de Prince-Rupert, du terminus portuaire à cet endroit, est quelque chose qui me tient autant à cœur que bien d'autres initiatives auxquelles je me suis intéressé ces dernières années. Je suis donc voué à la réussite de ce projet et je ne crois pas faire quoi que ce soit de déraisonnable.

Une voix: Ça nous inquiète.

M. Pepin: Moi aussi, ça m'inquiète. Je ne crois pas avoir fait quoi que ce soit de bien différent de mon éminent prédécesseur à cet égard. La question de savoir à qui doivent être confiés les travaux de construction du quai n'avait pas été précisée. Toutefois, les membres du consortium n'ont pas été étonnés d'apprendre qu'ils seraient obligés de compenser les dépenses effectuées suivant une formule de recouvrement de fonds. Je ne crois pas avoir été cruel ni injuste en faisant aboutir certains pourparlers que mon prédécesseur immédiat avait entamés. D'après certains des communiqués qu'il a émis, il avait peut-être une certaine tendance à la largesse, mais il n'a jamais dit aux membres du consortium qu'il leur donnerait le quai.

En fait, je conseille aux députés de lire le communiqué du 31 janvier qui laisse entendre—qui dit en fait—que le consortium avait le choix de construire le quai lui-même ou d'en confier les travaux au Conseil des ports nationaux. Si mon éminent prédécesseur avait offert le quai gratuitement, il n'aurait pas été question que le consortium se charge des travaux. C'est élémentaire, mon cher!

Je veux tout simplement dire aux gens de l'Ouest, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que le ministre des Transports sympathise avec eux et qu'il est aussi bon Canadien que n'importe qui de cette région ou d'ailleurs, et qu'il n'essaie pas de gâter le projet de Prince-Rupert. Au contraire, il cherche à s'assurer que le projet sera mené à bien. Soit dit en passant au sujet de Prince-Rupert.

Quant à verser directement au chemin de fer une indemnité pour ses pertes, la chose est en discussion. Si l'on en vient à remplacer le tarif du Corbeau par des avantages du Corbeau ou la valeur du Corbeau—on discute beaucoup semble-t-il sur la façon de procéder: passer par les chemins de fer, passer par